



**VILLE D'EZE**

**DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES**

**ARRONDISSEMENT  
DE NICE**

**Délibération  
n°2025\_51**

**3 avril 2025**

**MAIRIE D'EZE**

**OBJET :  
Fonds de concours  
NCA 2025**

**RAPPORTEUR :  
Monsieur le maire**

**Nombre de conseillers en  
exercice 19**

**Nombre de présents 13**

**Nombre de votants 15**

## **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES**

### **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur le maire.**

**Présents :** M. Stéphane CHERKI – M. Sylvestre ANSELM – Mme Céline ZAMBON – M. Patrick LADU – Mme Virginie SOULIER – Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – Mme Claudine TURRINI – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – Mme Patricia ALLOUCH – M. Claude TKACZYK – M. Ghassan ANDRAOS

**Ont donné procuration :**

Mme Patricia PONTIS pour Mme Céline ZAMBON  
Mme Annick FILLON pour Mme Isabelle GIANTON  
M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA

**Absents excusés :**

M. Jean-Barthélémy VAUTEL  
M. Christophe VESTRI  
M. Christian FIGHIERA

**Secrétaire de séance :** Mme Meriem BEN HADDOU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5215-26 qui prévoit la possibilité pour les communes, de financer par fonds de concours des équipements de compétence métropolitaine,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 mars 2025,

Considérant la politique municipale d'abonder les investissements métropolitains sur la commune d'Eze par le biais de fonds de concours depuis plusieurs années,

Considérant la nécessité de réaliser des opérations d'entretien et d'aménagement de sécurité de la voirie sur le territoire de la commune d'Eze, notamment la poursuite de la requalification de l'avenue de la Liberté, section entre l'avenue Lamaro et le chemin de l'Ortigue ainsi que divers travaux d'entretien de la voirie sur la commune.

**AR Prefecture**

006-210600599-20250403-DEL2025\_51B-DE  
Reçu le 07/04/2025

Considérant la nécessité de définir les modalités techniques et financières de mise en œuvre de ce fonds de concours entre la Métropole et la commune d'Eze,

Considérant le montant total des opérations estimé à 720 177 € TTC soit 600 147,50 € HT que les parties conviennent de financer de la façon suivante :

- Un montant estimatif de **300 073,75 €**, financé par la Commune par le biais d'un fonds de concours ;
- Un montant de 300 073,75 € HT + 120 029,50 € TVA (60 014,75 € part Métropole + 60 014,75 € part FDC) soit **420 103,25 € TTC**, financé par la Métropole.

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,  
A L'UNANIMITE,**

- DECIDE de valider le versement à la métropole Nice Côte d'Azur d'un fonds de concours d'un montant de trois cent mille soixante-treize euros et soixante-quinze centimes (300 073,75 €) ;
- DECIDE d'autoriser Monsieur le maire à signer le projet de convention ci-joint ;
- MANDATE Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,  
Stéphane CHERKI

